

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 JUILLET 2008

Délibération
n° 2008.07.51.B

**Gare LGV : étude sur
le site propre menée
par la ComAGA et
étude sur le pôle
intermodal menée par
la SNCF : demande de
subventions**

LE DIX HUIT JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 juillet 2008**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Excusé(s) représenté(s) :

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DÉPLACEMENTS/TRANSPORTS	Rapporteur : Monsieur LAVAUD
---	-------------------------------------

GARE LGV : ETUDE SUR LE SITE PROPRE MENEES PAR LA COMAGA ET ETUDE SUR LE POLE INTERMODAL MENEES PAR LA SNCF : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Par délibération n° 28 B du 19 juin 2008, le bureau communautaire a autorisé le lancement d'une consultation en vue notamment de réaliser une étude relative à la création d'un site propre et d'une liaison à haute fréquence de transports en commun.

Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage ComAGA, comprend deux lots :

Lot 1 : étude stratégique d'ensemble portant sur une nouvelle organisation du réseau de transports urbains

Lot 2 : création d'un site propre et d'une liaison transport en commun à haute fréquence.

Son coût est estimé à 100 000 € TTC.

En outre, par délibération n°150 du 10 juillet 2008, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une participation de la ComAGA à l'étude menée par la SNCF pour l'organisation du pôle multi-modal.

En effet, afin d'optimiser les chances de transformer l'arrivée de la desserte LGV en atout de développement pour l'ensemble de l'agglomération, il importe d'organiser la fluidité des circulations et notamment en transports en commun, de et vers la gare, en facilitant l'intermodalité entre les différents modes trains, transports inter-urbains et urbains, voitures, taxis, deux-roues et piétons.

Cette étude conduite sous maîtrise d'ouvrage SNCF a pour objectif :

- de réaliser un diagnostic et un bilan précis de l'organisation spatiale et fonctionnelle du site
- de proposer des scénarii d'aménagement et de gestion
- d'élaborer un projet d'aménagement technique et financier relatif à l'amélioration de l'intermodalité entre les différents modes de transports.

Le coût de cette étude, d'une durée totale de 4,5 mois, est estimée à 118 000 € TTC environ.

La SNCF participerait à hauteur de 50% du montant TTC, la ComAGA contribuant également à hauteur de 50%, soit 59 000 € TTC environ.

D'autres partenaires, notamment la région Poitou-Charentes et l'Etat dans le cadre du CPER, peuvent être sollicités pour octroyer un co-financement de ces études qui viendrait en déduction de la participation de la ComAGA.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 1^{er} juillet 2008,

Je vous propose :

DE SOLLICITER les partenaires de ce projet et notamment la région Poitou-Charentes et l'Etat dans le cadre du CPER, pour co-financer ces études sur l'organisation des transports publics urbains et l'organisation multimodale de la gare LGV.

D'AUTORISER M. le Président à signer les conventions à intervenir.

D'IMPUTER les recettes au budget annexe transports en commun – chapitre 13 « subventions d'investissement ».

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 23 juillet 2008	<u>Affiché le :</u> 23 juillet 2008